

Beauzelle

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

- 1e Modification simplifiée approuvée par DCC du 19/12/2013
- 2e Modification approuvée par DCC du 21/12/2009
- 1e Modification approuvée par DCC du 31/01/2007
- 3e Révision approuvée par DCC du 30/01/2006

PARC DES EXPOSITIONS
Mise en Compatibilité du PLU

2 - PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

VILLE DE BEAUZELLE

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE 5

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD 7

I - LE DEVELOPPEMENT DU QUARTIER ANDROMEDE DANS UN OBJECTIF DE PRESERVATION DES EQUILIBRES 9

En accueillant une population diversifiée 9

En recherchant un mixité des fonctions 9

En organisant des quartiers autour d'une importante trame végétale 9

En confortant l'identité du territoire 10

En offrant de meilleurs conditions de déplacements 10

Une nouvelle entrée de ville pour Beauzelle 10

L'accueil de la ligne de tramway (ligne E) avec le pôle d'échange 10

La hiérarchisation du réseau et le confortement des piétons-cycles 10

II - LE RENFORCEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS, CŒUR DE VILLE 13

Renforcer la centralité 13

Valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics 13

Identifier le patrimoine bâti de qualité architecturale pour renforcer sa protection et sa valorisation 13

Poursuivre le traitement qualitatif des espaces publics 14

Renforcer les équipements et les services du centre-village 14

Un nouvel hôtel de ville pour une commune en plein essor 14

Renforcer l'accueil de commerces et de services de proximité 14

III - L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LE DYNAMISME DE LA VILLE 15

Renforcer la sécurité, améliorer les déplacements 15

Mise à l'étude d'un plan de circulation dans la ville 15

Poursuite des aménagements du réseau routier 15

Développer les déplacements en faveur des transports collectifs et des piétons cycles 15

Vers une amélioration des transports en commun avec l'accueil du futur tramway 15

Le développement des modes de déplacement doux 15

Aménager les espaces publics, requalifier les axes d'entrée de ville 16

Aménager les espaces publics lieux de vie sociale 16

Requalifier les axes d'entrée de ville 16

Aménager la RD2 dans le cadre de la ZAC Andromède 16

Conforter le niveau et la qualité des services et des équipements à l'échelle de la commune 16

Promouvoir le dynamisme économique 17

IV - LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL (GARONNE ET GAROSSOS) 19
Prise en compte des risques et des nuisances dans les espaces naturels.....19
Préserver les écosystèmes des cours d'eau 19
Prendre en compte les risques inondation 19
Prendre en compte les risques d'éboulement des berges du cours d'eau Garonne 20
Valorisation des espaces naturels de Garonne.....20
La poursuite de l'aménagement à vocation récréative du secteur des Ramiers -Quinze-Sols 20
La valorisation du Moulin de Naudin et du secteur des lacs dans le cadre d'une démarche intercommunale..... 20
Mise en réseau des cours d'eau.....21
La connexion des berges de Garonne et du Garossos 21
La continuité entre Garonne et Aussonnelle via la coulée verte 22

Préambule

Commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et du SIVOM Blagnac Constellation, Beauzelle accueille 5 373 habitants (recensement 1999), elle bénéficie d'une situation stratégique dans l'agglomération : aux portes de Toulouse et dans le secteur Nord-Ouest à fort développement économique.
Beauzelle est essentiellement à caractère résidentiel, même si l'économie connaît une croissance depuis 1990. Le centre ancien type village est remarquable par sa qualité architecturale et constitue le cœur de ville. L'habitat pavillonnaire dominant et quelques logements collectifs forment les quartiers les plus récents.

La Garonne marque de son empreinte le territoire communal offrant un relief de falaise original et un patrimoine naturel d'une grande richesse écologique, paysagère et récréative.

L'enjeu majeur de la commune est de garantir l'équilibre des territoires et la qualité de vie des Beauzellois. Pour cela un développement harmonieux et maîtrisé est nécessaire, il se construit sur dans une vision intercommunale sur des territoires nouveaux dont Andromède.
D'autre part les actions menées sur le reste de la commune doivent être poursuivies et renforcées pour constituer une ville homogène, équilibrée et répondre au mieux aux besoins de tous les habitants.

La ZAC Andromède, au Sud de la commune, témoigne de cette ambition. Empreint d'une grande qualité urbanistique, architecturale et paysagère, le projet a notamment été retenu pour sa capacité à opérer une couture délicate entre Beauzelle et sa voisine Blagnac. Le souci est à la fois l'équilibre, l'intégration, la continuité urbaine et le renouveau des espaces qui font la ville. Andromède est une opération majeure pour le secteur Nord-Ouest de l'agglomération, conduite sous la forme d'une ZAC[1] dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Grand Toulouse[2].

Ce projet doit maintenant être intégré dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en lui donnant un cadre opérationnel avec une traduction réglementaire.

Le PLU est le principal outil de maîtrise du développement urbain, et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), traduction de notre vision collective de la ville de demain, est la clef de voûte de ce document.

Le PADD définit en effet les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagements retenues par la commune, afin de favoriser le renouvellement urbain, de préserver l'environnement et de promouvoir la qualité urbaine et architecturale.

Le présent PADD est une actualisation des orientations définies en 2001, au regard des nouveaux projets de la commune et de ceux déjà réalisés. Il s'inscrit dans une démarche de transparence et de concertation avec les citoyens.

[1] ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
[2] Grand Toulouse : Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, structure intercommunale regroupant 25 communes

Orientations générales du PADD

Le projet présenté ici s'appuie sur le concept de développement durable auquel se réfère le Code de l'Urbanisme dans ses articles L. 110 et L. 121.1. Il s'attache à concilier équité sociale, protection de l'environnement et croissance économique. L'objectif majeur est de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur des principes de solidarité, de précaution et de participation.

Il s'agit de favoriser les actions assurant la diversité des territoires et favorisant l'échange entre les habitants et la pluralité des modes de vie, de faciliter l'intégration des populations à leur ville, de valoriser le patrimoine, de veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources et d'assurer la santé des populations.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable vise ces objectifs primordiaux, pour le bien être de celles et ceux qui vivent ou travaillent à Beauzelle, afin de créer une commune équilibrée, chaleureuse et solidaire.

Face à la diversité et à la multiplicité des questionnements liés au devenir de la commune, des choix doivent être faits pour exprimer avec force, sur des axes essentiels, notre vision de la ville de demain.

Le PADD s'articule autour de quatre grandes orientations complémentaires qui constituent le projet communal à mener à court et moyen terme pour les 5 à 10 années à venir.

Le développement du quartier Andromède dans un objectif de préservation des équilbres

Le renforcement du noyau villageois, cœur de ville

L'amélioration du cadre de vie et le dynamisme de la ville

La protection et la valorisation du patrimoine naturel de Garonne et Garossos

I - Le développement du quartier Andromède dans un objectif de préservation des équilibres

En accueillant une population diversifiée

Environ 3700 logements au total sont prévus sur la ZAC Andromède dont près de 700 sur Beauzelle et 3000 sur Blagnac.
L'organisation de ce nouveau quartier repose sur la volonté de créer un habitat diversifié qui réponde aux attentes toujours plus grandes en matière de qualité de vie des nouveaux habitants : environnement calme, bon niveau de desserte et d'équipements, proximité des lieux d'emplois, …

L'accueil d'une population diversifiée s'établira grâce à :

1. Des opérations d'aménagement permettant l'accueil de toutes les catégories socio-professionnelles, des jeunes ménages, des personnes âgées, des étudiants et des personnes à mobilité réduite.
2. La diversité des types de logements, en offrant un équilibre entre les différentes formes de construction, habitat collectif, maisons de ville, en bande ou petits ensembles accolés ou maisons individuelles. L'équilibre sera également recherché dans la taille des logements.
3. La recherche d'une répartition équilibrée du logement social (mixité) dans les nouvelles opérations d'habitation développée sur la commune.
4. L'équilibre entre locatif social, accession sociale, accession libre, sur chaque programme d'habitat afin d'assurer un bon équilibre des populations.

En recherchant un mixité des fonctions

L'ensemble des équipements et services nécessaires à la vie de la population nouvelle est pris en compte. : groupe scolaire, maison de retraite, gendarmerie et centre de loisirs (relocalisation de l'actuel sur Pinot) sont prévus . Des équipements de sports et de loisirs prendront également place sur la nouvelle base de loisirs de Pinot-Barricou.

Les commerces et services de proximité sont également prévus.

De nouvelles activités principalement tournées vers le tertiaire pourront s'implanter sur Andromède, dans la dynamique du parc d'activités d'Aéroconstellation,. Ces activités seront localisées principalement en bordure de la R.D. 902 le long d'une coulée verte (à Blagnac,) et à proximité du nouvel échangeur et du futur Tramway Beauzelle /Toulouse.
Une attention toute particulière sera portée à la qualité du bâti et à l'environnement immédiat de ces entreprises situées à l'entrée de ville.

En organisant des quartiers autour d'une importante trame végétale

Andromède est conçu autour d'une trame de près de 70 hectares constituée de coulée verte et de cinq grands cours pris « en écharpe »
Par ailleurs, une part importante est donnée à l'espace public et aux plantations .
Outre la structuration du nouveau quartier, l'ensemble permettra d'offrir aux habitants des espaces de détente à proximité immédiate des habitations et des emplois.

En confortant l'identité du territoire

Le projet Andromède est basé sur la continuité de la trame urbaine. En effet le tracé de nouvelles voies respecte et développe la trame viaire d'origine, il assure le lien entre les quartiers et notamment en direction des centres existants de Beauzelle et de Blagnac. Andromède assure également l'intégration de la coulée verte Garonne, Ausonnelle et Forêt de Bouconne.
L'en jeu est de donner à la rive gauche de la Garonne, une structure verte lisible.
S'appuyant sur cette identité territoriale, le projet Andromède crée une image forte et une nouvelle forme urbaine à l'image d'AéroConstellation.

En offrant de meilleurs conditions de déplacements

Une nouvelle entrée de ville pour Beauzelle

La desserte principale d'Andromède sera essentiellement assurée par un nouveau échangeur (dit « Pinot-Barricou ») depuis la R.D.902, localisée entre celui de Blagnac (centre commercial) et de Beauzelle (Garossos), et en accès direct à un nouveau boulevard Nord-Sud. (sur Andromède)

L'accueil de la ligne de tramway (ligne E) avec le pôle d'échange

Andromède bénéficiera d'ici 2009 de la mise en place d'une ligne de tramway (ligne E) reliant la station des Arènes (avenue Grande Bretagne) à Toulouse au futur Lycée de Saint-Exupéry au Nord de Blagnac. Les différentes études menées sur la ligne E ont permis d'arrêter la ligne au cœur de la ZAC Andromède.
La création du tramway devrait bénéficier aux habitants actuels et futurs de la commune, ainsi qu'à l'ensemble du secteur Nord Ouest .

La hiérarchisation du réseau et le confortement des piétons-cycles

Le principe de base est celui d'un grand quartier où tous les déplacements de proximité peuvent s'effectuer à pied ou à vélo, dans des conditions de sécurité et de qualité de parcours.
Ce réseau de cheminements piétonniers et cycles est en continuité avec le réseau existant ou à venir de la ville.

En terme de voirie l'organisation générale s'établira autour du prolongement du boulevard urbain Nord-Sud de Blagnac (traversée des quartiers du Ritouret et de Grand Noble).
Des liaisons Est-Ouest compléteront le réseau interne de cette opération et assureront les continuités avec les quartiers existants et la R.D. 2, notamment l'articulation avec la rue de la République, le chemin des Amandiers et la rue des Hirondelles.

L'organisation des stationnements

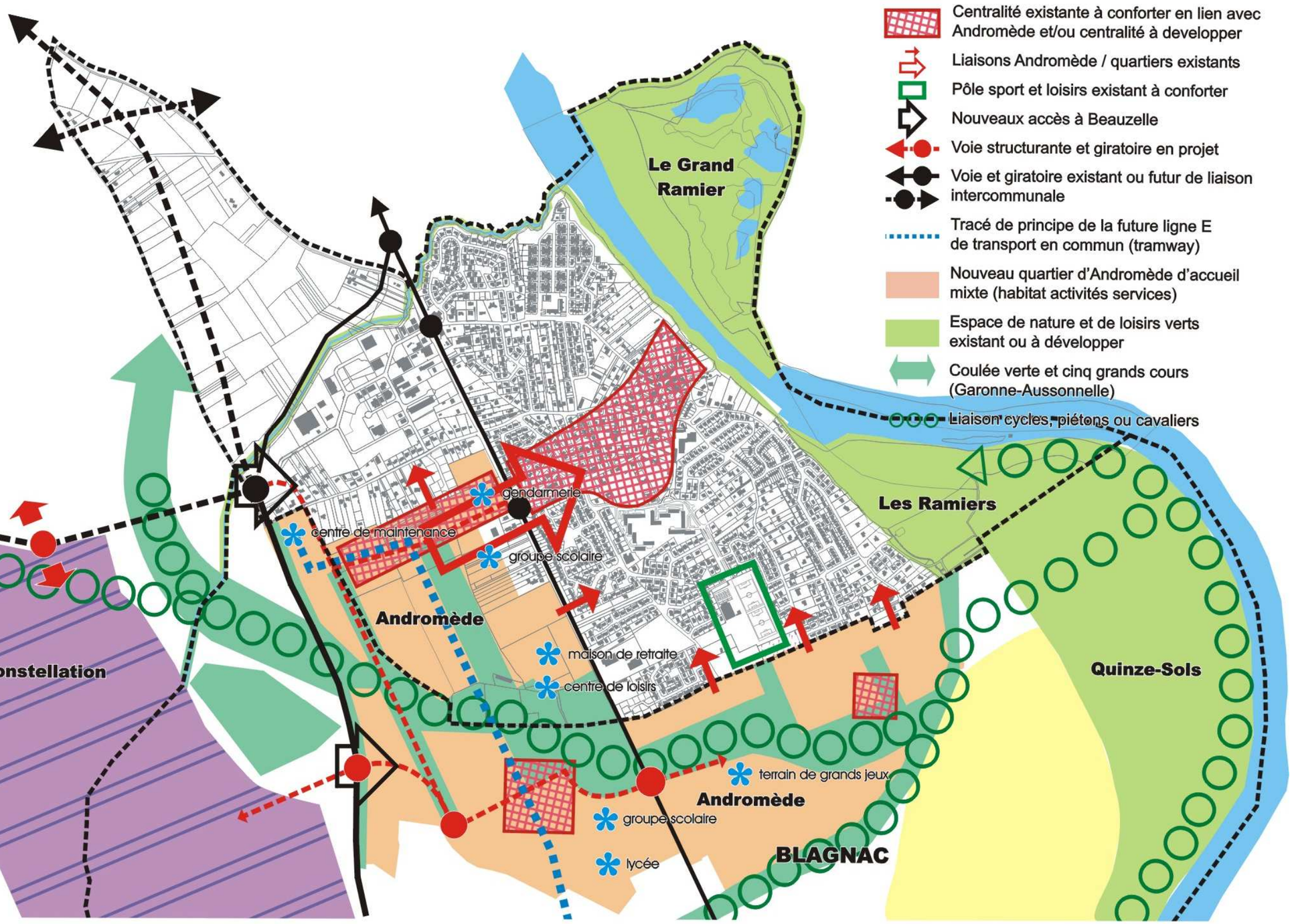
Le principe de base est que le stationnement public se fait principalement le long des voies.

Le stationnement privé, doit être limité en surface plutôt dans le volume de la construction (enterré ou semi-enterré) pour des raisons d'esthétique et d'aspect paysagé.

Le stationnement des vélos sera conforté.

Dans les zones situées dans l'aire d'influence des stations de la ligne E (Transport en Commun en Site Propre)., la mutualisation des aires de stationnement sera encouragée.

COMMUNE DE BEAUZELLE
ANDROMEDE NOUVEAU DEVELOPPEMENT DANS UN CADRE DE PRESERVATION DES EQUILIBRES



auat toulouse aire urbaine

II - Le renforcement du noyau villageois, cœur de ville

Le cœur de ville de Beauzelle a une forte identité ; accolé à la Garonne , il présente une structure villageoise très préservée caractérisée par un bâti homogène, implanté à l'alignement des voies avec une hauteur ne dépassant pas en général un niveau sur rez-de-chaussée. Ce fort potentiel patrimonial nécessite une démarche de protection et de valorisation

Outre sa qualité architecturale, le noyau villageois présente un cadre de vie intéressant à l'écart des circulations de transit, il regroupe l'essentiel de l'animation de la commune avec les équipements et les services publics (mairie, poste, église, cimetière, centre culturel et associatif, …) ainsi que les commerces et les services de proximité.

D'autre part, le centre ancien jouxtera très prochainement le nouveau quartier Andromède, de ce fait l'enjeu à venir est également d'assurer une continuité urbaine via la rue de la République et donner un nouvel « essor » à la centralité Beauzelloise pour répondre aux besoins de la commune en évolution.

Pour cela trois orientations sont définies :

Renforcer la centralité

Il s'agit de renforcer la forme urbaine et la fonction traditionnelle d'un centre ville, en assurant la « couture » avec Andomède principalement. Le périmètre de la zone du centre (UA) s'étend le long de la rue de la république jusqu'à la ZAC Andromède, afin de pouvoir renforcer progressivement une forme bâtie mixte et des fonctions urbaines (équipements, commerces et services) plus en adéquation avec le caractère de centre ville.

Ceci s'effectuera également par la requalification de l'espace public de la rue de la république .

Dans ce même objectif, le périmètre de centre-ville a été étendu au quartier d'habitat collectif du Champs de la Molle regroupant équipements publics et services.

Valoriser le patrimoine bâti et les espaces publics

Le bâti du cœur du village et les espaces publics sont un patrimoine de la commune, lieux qui témoignent de l'histoire et lieux identitaires pour les habitants. Dans un contexte d'urbanisation à dominante pavillonnaire traditionnel avec une image un peu uniforme, la préservation du patrimoine est d'autant plus importante.

Pour cela deux orientations seront poursuivies :

Identifier le patrimoine bâti de qualité architecturale pour renforcer sa protection et sa valorisation .

Le village est identifié comme un ensemble urbain homogène à protéger et à valoriser par des prescriptions au niveau du PLU. Dans cet objectif une étude plus fine pourrait être réalisée sur le centre ancien avec comme objectif la mise en place d'une charte sur l'aspect extérieur des constructions et le paysage urbain (matériaux, couleurs, volumétie et ouvertures, affichage, mobilier, ...). Cet outil sera d'un intérêt pédagogique également dans le cadre d'une démarche d'information et de sensibilisation des habitants à la protection et la valorisation de leur patrimoine.

Poursuivre le traitement qualitatif des espaces publics

Le principe est de restituer progressivement aux espaces publics du centre, un caractère identitaire et convivial avec des aménagements propices aux pratiques collectives (rencontre, promenade, …). La valorisation de l'espace du lavoir récente en est l'exemple type.
Dans ce cadre la commune prévoit la poursuite de cet aménagement avec la création d'un espace vert et d'une liaison piétonne vers la Garonne qui permet de rejoindre la zone verte des Ramiers - Quinze Sols.

Parallèlement, elle projète de réaménager le carrefour de l'entrée du village (rues Latché et la République). Ce carrefour constitue un nœud important de circulation et d'accès au village mais souffre d'une image relativement dévalorisée et de difficultés de circulation.
L'exiguïté des trottoirs, parfois même leur inexistence, rend l'espace peu sécurisant pour les piétons. Des conflits sont également perceptibles en ce qui concerne la circulation automobile, du fait d'une vitesse excessive et d'une mauvaise visibilité au niveau du carrefour.
Le projet de la commune a pour objectif de créer un lieu convivial et agréable à l'entrée du noyau ancien et de redonner une place confortable et sécurisante aux piétons.

Parallèlement, le retraitement des voies et des liaisons piétonnes-vélos au sein du centre urbain sera poursuivi.

Renforcer les équipements et les services du centre-village

Le centre-ville traditionnel est le lieu de polarisation des équipements, des commerces et de services de proximité. Ces fonctions sont essentielles pour assurer l'identité et l'attractivité de la centralité. Le centre de Beauzelle regroupe tous ces « ingrédients » aujourd'hui mais a besoin de renforcer ces structures pour répondre aux besoins existants et aux évolutions de la commune notamment avec l'accueil d'Andromède.

Un nouvel hôtel de ville pour une commune en plein essor

Beauzelle est dotée d'un ensemble Mairie-Poste, localisé au cœur du centre ancien et contribue largement à son attractivité. Cependant, les locaux sont aujourd'hui exigus et ne répondent plus aux besoins d'une commune en développement.
La création d'un nouvel Hôtel de Ville, davantage adapté à la taille de la commune, devra en outre permettre le renforcement de l'identité communale.

Renforcer l'accueil de commerces et de services de proximité

Il s'agit de conforter le dynamisme de l'activité commerciale du centre ancien et promouvoir une liaison avec Andromède ; ceci s'effectuera par des actions incitatives et de soutien de la part de la municipalité. D'autre part, l'aménagement d'espaces publics (rue de la république) et la création de conditions satisfaisantes de circulation et de stationnements contribuera fortement au maintien et au renforcement de ces structures.

III - L'amélioration du cadre de vie et le dynamisme de la ville

Renforcer la sécurité, améliorer les déplacements

Beauzelle connaît aujourd'hui quelques difficultés quant à la circulation des voitures et aux déplacements des piétons et des vélos dans la commune. Les problèmes sont localisés principalement sur les axes structurants d'entrée de ville et sur certaines voies secondaires.

Mise à l'étude d'un plan de circulation dans la ville

Une étude est en cours actuellement et s'inscrit dans les objectifs suivants : conforter le caractère urbain des voies et renforcer les aménagements paysagers, réduire la vitesse en milieu urbain, sécuriser les piétons et les vélos, assurer les liaisons piétonnes-cycles inter-quartiers et notamment entre Andromède et les quartiers existants à l'Est de la R.D. 2.

Cette étude permettra d'établir un plan-programme d'aménagement de voirie, de carrefours et de liaisons piétonnes-cycles (trottoirs, bande cyclable, site protégé, ...).

Poursuite des aménagements du réseau routier

Ceci s'inscrit dans la continuité des aménagements entrepris par la commune pour permettre la réfection, l'entretien et l'amélioration de la desserte des quartiers.

Développer les déplacements en faveur des transports collectifs et des piétons cycles

L'offre en transport en commun sur la commune est peu attractive, une seule ligne dessert le territoire avec une fréquence faible et des conditions de circulation difficiles sur l'axe RD2. Les cheminements piétons-cycles sont encouragés par la collectivité pour limiter les nuisances quotidiennes de circulation de proximité .

Vers une amélioration des transports en commun avec l'accueil du futur tramway

L'ensemble du quartier Andromède bénéficiera de la mise en place d'un tramway Beauzelle - Arènes permettant d'accéder rapidement au réseau métro de la ville de Toulouse.
La mise en service de la ligne de tramway s'accompagnera d'une réorganisation du réseau de transport en commun de la ville de Beauzelle et de l'ensemble sur le secteur du SIVOM de Blagnac Constellation, afin de permettre un accès à la ligne de tramway de la ligne E à l'ensemble des habitants du secteur.

La création du pôle d'échange entre voitures particulières, deux-roues, piétons, le réseau de transport collectif de Beauzelle et la future ligne de tramway permettra la mise en place des conditions nécessaires à l'intermodalité.

Le développement des modes de déplacement doux

La commune poursuit progressivement la mise en œuvre de pistes cyclables et de cheminement pour les piétons, notamment à travers le réseau vert d'agglomération. Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile répond également à l'enjeu majeur d'amélioration de la qualité de l'air.

Aménager les espaces publics, requalifier les axes d'entrée de ville

Beauzelle est doté de peu d'espaces publics, lieux de rencontre et de convivialité des habitants à l'exception de la zone verte des Ramiers Quinze-Sols et des espaces du centre ancien. L'objectif de la commune est de conforter l'aménagement d'espaces publics et de valoriser le paysage urbain dans les quartiers existants.

Aménager les espaces publics lieux de vie sociale

Il est prévu la création d'un parc public attenant à la bibliothèque et la création d'un espace promenade et détente : centre ancien Garonne (poursuite des aménagements de l'espace du lavoir). Parallèlement, la commune poursuit l'entretien et la mise ne valeur des espaces verts, des places ou placettes de proximité dans les quartiers.

Requalifier les axes d'entrée de ville

Les entrées de ville devront être réaménagées dans un souci d'amélioration des espaces publics et du paysage urbain. Il s'agit en fait de conforter la ville, de redonner au piéton la place qui lui revient et à la voirie, un statut urbain. Dans ce cas, deux voies sont concernées :

Aménager la RD2 dans le cadre de la ZAC Andromède

Considéré comme un axe fédérateur de la commune, cette entrée de ville va bénéficier d'un aménagement sur la partie Sud dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Andromède . Les enjeux du projet sont de favoriser une image qualitative du bâti sur l'axe et sécuriser la circulation et les traversées Est-Ouest des piétons-vélos.
La partie Nord étant déjà aménagée (piste cyclable et trottoir) elle pourrait également être complétée pour permettre une continuité du paysage urbain sur l'ensemble de la voie notamment en terme de mobilier urbain de plantations, …

Requalifier la rue de la République

Axe d'entrée de la ville et du centre ancien, cette voie présente un double enjeu ; un enjeu de continuité morphologique entre le bâti villageois et le nouveau quartier Andrormède et un enjeu de valorisation de l'espace public en retraitant cette voie comme une véritable rue urbaine, offrant une large place aux piétons et aux cycles.

Conforter le niveau et la qualité des services et des équipements à l'échelle de la commune

Beauzelle a consenti un effort considérable ces douze dernières années à l'accueil d'équipements nouveaux et de services à la population, notamment en matière culturel associatif et sportif pour répondre aux besoins croissants des habitants.

Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre cette dynamique dans la perspective également d'accueillir de nouveaux habitants sur Andromède.

Dans ce cadre il est prévu :

- L'extension du complexe sportif Eugène Chamayou.

- L'installation d'un nouvel hôtel de ville et d'une nouvelle agence de poste.

- La construction de ludothèque à proximité de la bibliothèque actuelle.

- L'accueil d'équipements nouveaux dans le quartier Andromède : groupe scolaire, maison de retraite, gendarmerie, centre de loisirs, …

Promouvoir le dynamisme économique

Les activités économiques sont un facteur essentiel de dynamisme de commune et de diversification des fonctions urbaines . Beauzelle a consenti un effort important depuis 1990 pour l'accueil d'activités économiques avec notamment la création de la ZAC Garossos qui est aujourd'hui totalement achevée. Pour cela, elle a bénéficié également d'un contexte économique très favorable du secteur Nord-Ouest.

La commune souhaite poursuivre cette dynamique et donner une place importante aux activités, dans le contexte actuel très favorable lié à l'accueil très récent d'Aéroconstellation ;

Il est donc proposé :

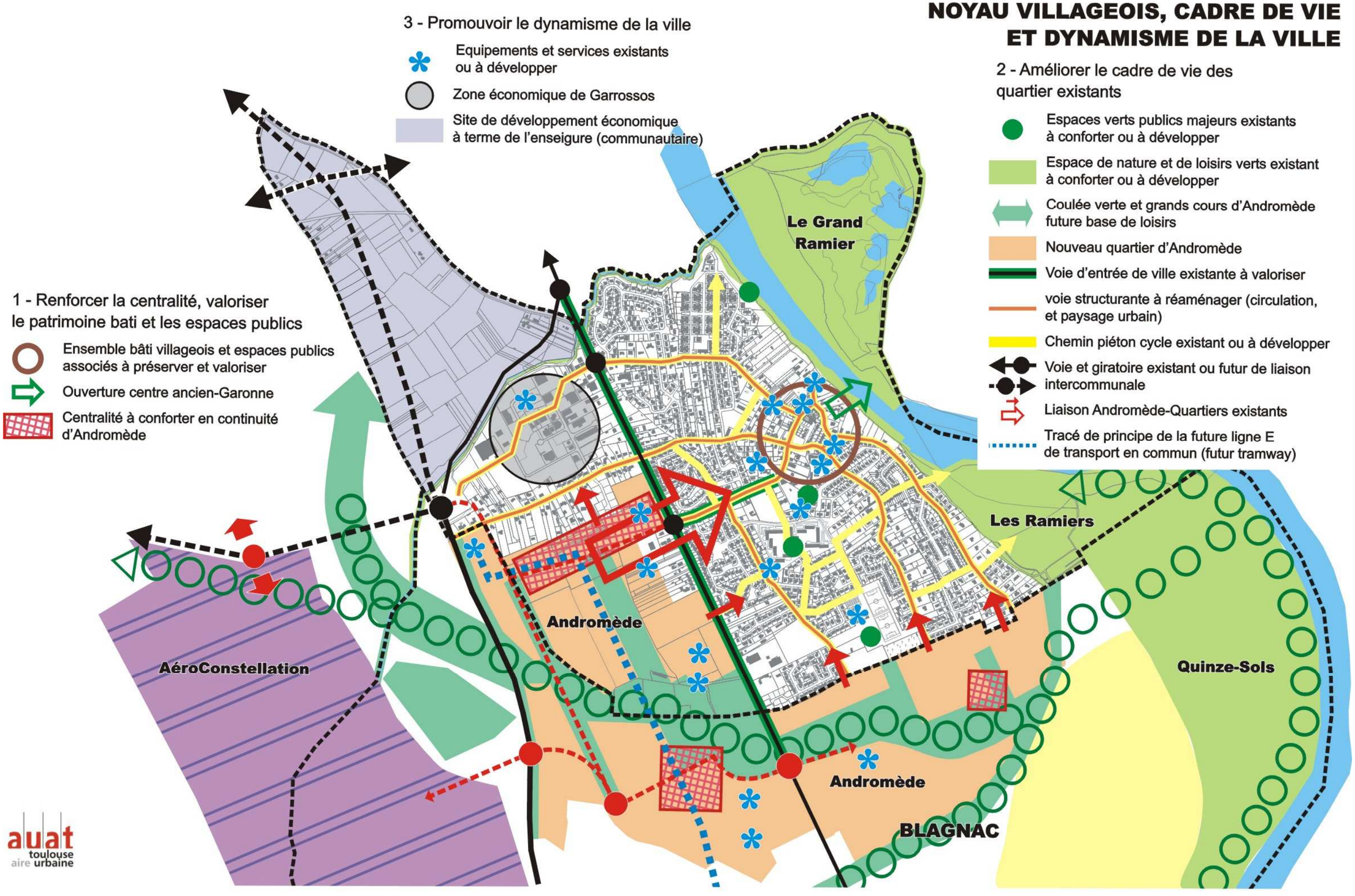
- De conforter le dynamisme commercial du centre et de favoriser une continuité avec la centralité émergente d'Andromède.

- De promouvoir des activités et services diversifiées dans la commune, notamment sur Andromède.

- De soutenir et préserver le dynamisme économique de la zone de Garossos et prévoir son extension sur le petit territoire libre qui jouxte la zone.

- De permettre l'accueil du Parc des Expositions de Toulouse Métropole et d'un site économique à terme sur la zone de l'Enseigure dans le cadre d'une opération communautaire et en cohérence avec les orientations du développement économique du secteur Nord-Ouest du SIVOM de Blagnac Constellation.

COMMUNE DE BEAUZELLE
NOYAU VILLAGEOIS, CADRE DE VIE ET DYNAMISME DE LA VILLE



auat toulouse aire urbaine

IV - La protection et la valorisation du patrimoine naturel (Garonne et Garossos)

Prise en compte des risques et des nuisances dans les espaces naturels

Préserver les écosystèmes des cours d'eau

Le long de l'axe Garonnais, Beauzelle bénéficie d'un vaste espace naturel encore sauvage : le Ramier des Quinze-Sols, le Ramier dit "Bras Mort de Fenouillet" et les berges du vallon encaissé du ruisseau de Garossos. Cette situation est exceptionnelle au regard du reste de l'agglomération.
La diversité des habitats crée une richesse et une originalité de sites tant en matière animale que végétale et s'accompagne à ce titre de différentes protections (A.P.P.B., E.B.C.[3]) et inventaires (Z.I.C.O., Z.N.I.E.F.F., PSIC[4]). La Garonne est également classée en "axe migrateur prioritaire" dans le S.D.A.G.E.[5] Adour-Garonne.

Ces secteurs sont classés en zone verte protégée et de ce fait aucune urbanisation ne risquera de mettre en danger leur pérennité.

La commune, dans son projet de valorisation du secteur des Ramiers au Sud et des lacs au Nord, intègre les préoccupations de protection de la nature et de l'eau, favorables à la protection des espèces notamment en classant les bois existants.

Prendre en compte les risques inondation

La zone inondable couvre quasiment toute la basse terrasse, rive droite et rive gauche de la Garonne.

Un plan des surfaces submersibles a été établi et approuvé par décret du 06.06.1951. Une étude spécifique de restitution du champ d'expansion de la crue de 1875 est également établi en mars 2000 entre le pont de Blagnac et la limite Nord du département de la Haute-Garonne. Celle-ci est intégrée au P.L.U.

Sur Beauzelle, aucune zone urbanisée, ni aucun bâti quel qu'il soit n'est soumis à inondation, les surfaces submersibles se superposent à la zone verte protégée. Des prescriptions réglementaires sont édictées au P.L.U., de façon à limiter certaines installations.

3 A.P.P.B. : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ; E.B.C. : Espace Boisé Classé
4 Z.I.C.O.: Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ; Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ; PSIC" : réseau écologique composé de sites relevant des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats", et destiné à préserver la biodiversité des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.
5 S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux

Un Plan de Prévention des Risques, relatif à la vallée de la Garonne en aval de Toulouse jusqu'à la sortie de l'agglomération (Gagnac), a été prescrit et est actuellement en cours d'étude.

Prendre en compte les risques d'éboulement des berges du cours d'eau Garonne

La commune est concernée par les risques d'affaissement de la falaise des cours d'eaux de Garonne (secteur vert de Juncqua) et Garossos (secteur urbanisé à l'Est de la RD2).
Dans ce cadre, des précautions sont prises par la commune avec l'information et la sensibilisation de la population des risques in situ. Parallèlement, la collectivité lance des procédures auprès des maîtres d'ouvrages concernés pour la mise en œuvre d'un programme de refection de ces berges.

Valorisation des espaces naturels de Garonne

L'espace naturel de Garonne constitue un potentiel intéressant à valoriser en respectant les équilibres et la sensibilité du milieu. Dans un contexte communal très urbanisé, avec une urbanisation qui tourne le dos à la Garonne, cet enjeu devient plus fort, il permettra en outre un équilibre entre le milieu urbain et naturel, fera découvrir aux habitants leur patrimoine.

Dans ce cadre, il est proposé :

La poursuite de l'aménagement à vocation récréative du secteur des Ramiers -Quinze-Sols

Ce territoire dont la gestion est confiée au Grand Toulouse couvre environ 100 hectares en totalité entre Blagnac et Beauzelle, dont 30 hectares environ sur Beauzelle.
C'est un véritable "poumon" vert, ouvert sur la Garonne, à la fois lieu de détente et de découverte de la nature. Ce site, doté de cheminements piétons, d'aires de jeux et de pique-nique connaît une fréquentation croissante.
Le Grand Toulouse est en cours d'installation d'une piste bicross dans le cadre de la relocalisation des installations sportives de la base de loisirs de Pinot, (supprimées du fait de l'accueil de la ZAC AéroConstellation). Une étude a été réalisée pour minimiser les impacts de cet aménagement sur l'environnement.

La commune souhaite poursuivre son aménagement, en collaboration avec le Grand Toulouse, par :

- La création d'un cheminement piétons-cycles avec le centre ancien et liaison avec Blagnac.

- L'aménagement d'un meilleur accès par le chemin de Cloutas.

- La poursuite de l'entretien des espaces aménagés, espaces verts, cheminements piétons-cycles et le renforcement du mobilier urbain.

La valorisation du Moulin de Naudin et du secteur des lacs dans le cadre d'une démarche intercommunale

Localisé sur une île de la Garonne, le **Moulin de Naudin** est un ancien moulin datant du 19ème siècle, en ruine aujourd'hui. D'un point de vue patrimonial, il constitue un bâtiment inté-

ressant témoin de l'histoire de Beauzelle et de la Garonne.
La commune souhaite le conserver et initier sa réhabilitation à usage d'activités pédagogiques dans une démarche partenariale à l'échelle intercommunale.

Situé au Nord-Est de la commune, le **secteur des lacs**, anciennes gravières en eau, couvre près de 30 hectares sur Beauzelle. Le site offre un cadre naturel remarquable très boisé mais n'est pas accessible étant coupée du reste de la commune par la Garonne, (infranchissable à cet endroit).
Beauzelle souhaite la mise en place d'un projet intercommunal de valorisation, à vocation récréative (détente, parcours de promenade, de pêche, …).
L'ensemble de la coulée verte Nord-Sud bordant la Garonne de Gagnac à Toulouse pourrait être intégrée dans un véritable projet paysage/patrimoine qui répondrait à un double objectif :

- protection du site comme zone naturelle d'intérêt écologique abritant des écosystèmes remarquables et exposée au risque inondation,

- valorisation paysagère et aménagement pour répondre à une vocation récréative dans un cadre boisé agréable.

Cette coulée verte constituerait alors un véritable "poumon" vert, permettant de lier des espaces naturels aujourd'hui isolés et peu valorisés. Ce sera aussi un lien entre les communes concernées.

Mise en réseau des cours d'eau

Ce projet s'appuie sur le principe de continuité entre les espaces naturels et les espaces verts aménagés en offrant un réseau de cheminements piétons-cycles continu et maillé. L'enjeu est de rendre accessible ces espaces aux habitants afin de bénéficier de lieux de détente et d'autre part de sensibiliser la population à la préservation de l'équilibre de leur environnement. Deux projets sont prévus sur la commune :

La connexion des berges de Garonne et du Garossos

Aujourd'hui, sur la commune de Beauzelle, les berges de la Garonne ne sont accessibles que partiellement. Au Sud, un cheminement est aménagé allant du secteur des Ramiers - Quinze-Sols jusqu'à la rue de Latché par le chemin de La Bessière, et au Nord, un chemin type sentier existe sur les hauts de la falaise.

La commune prévoit :

- la mise en continuité du cheminement piétons au Nord, véritable promenade en terrasse sur la Garonne,

- l'aménagement du cheminement, tronçon Nord, le long des espaces verts (lotissement « Juncqua ») en vue d'une protection des promeneurs avec la valorisation des espaces verts. Ceci nécessitera préalablement un enrochement de la falaise, dans un projet de niveau intercommunal,

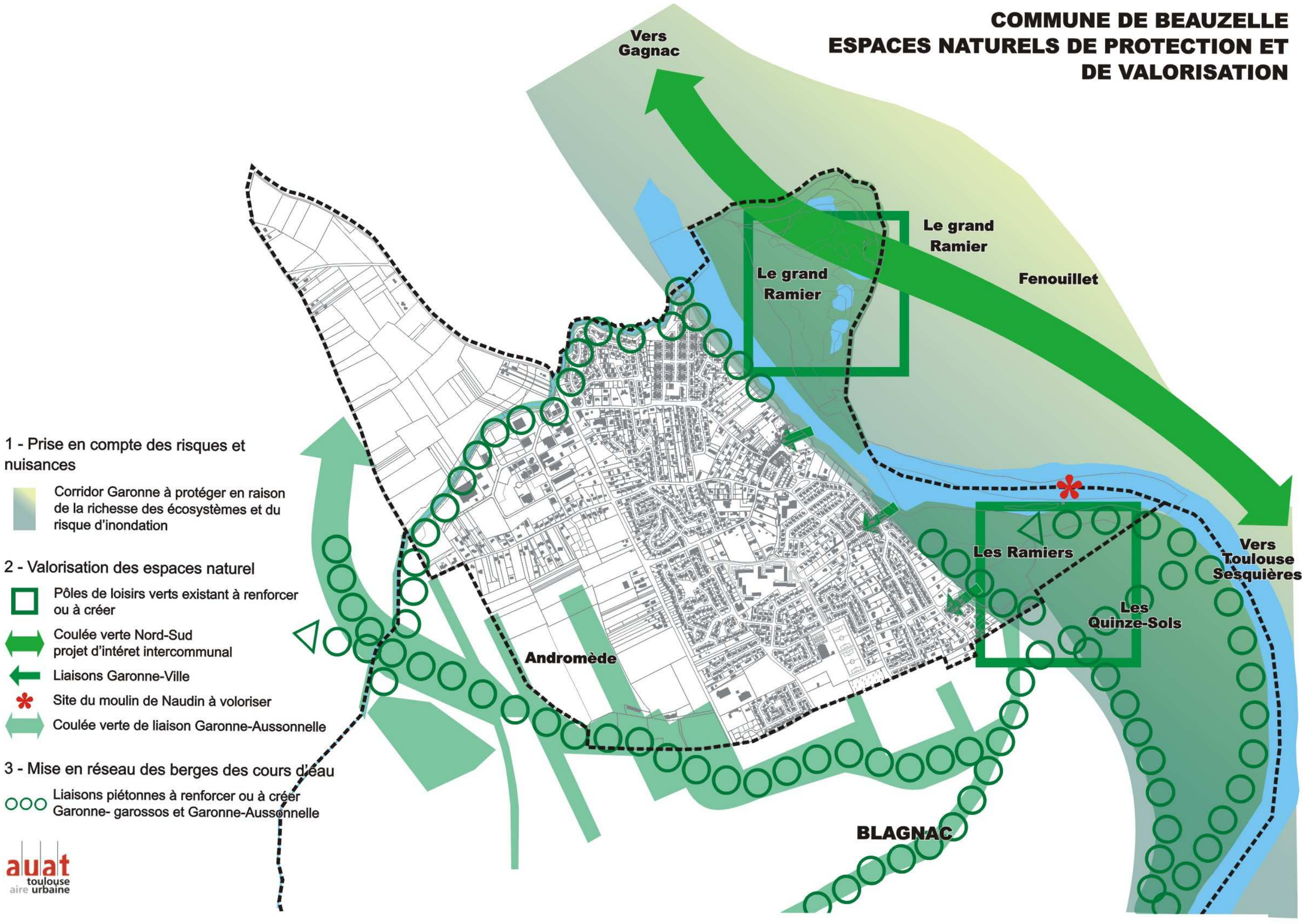
1. la mise en réseau de la Garonne avec le Garossos, ceci par la création d'un cheminement piétons le long du Garossos. Compte tenu du site (relief, exiguïté de

l'espace), ce projet nécessitera une étude approfondie en liaison avec Seilh et en articulation avec la Z.A.C. AéroConstellation.

La continuité entre Garonne et Aussonnelle via la coulée verte

La création de la coulée verte accompagnée des cinq cours d'Andromède s'inscrit dans l'objectif d'une mise en réseau des espaces naturels à l'échelle du secteur du Grand Ouest entre Garonne, Ausssonnelle et forêt de Bouconne. Le projet mis en oeuvre dans le cadre de la ZAC Andromède constitue un premier maillon de liaison, il contribuera au renforcement de l'identité de la rive gauche de Garonne.

COMMUNE DE BEAUZELLE
ESPACES NATURELS DE PROTECTION ET DE VALORISATION



1 - Prise en compte des risques et nuisances

Corridor Garonne à protéger en raison de la richesse des écosystèmes et du risque d'inondation

2 - Valorisation des espaces naturel

Pôles de loisirs verts existant à renforcer ou à créer

Coulée verte Nord-Sud projet d'intéret intercommunal

Liaisons Garonne-Ville

Site du moulin de Naudin à voloriser

Coulée verte de liaison Garonne-Aussonnelle

3 - Mise en réseau des berges des cours d'eau

Liaisons piétonnes à renforcer ou à créer Garonne- garossos et Garonne-Aussonnelle

auat toulouse aire urbaine